

FLASH INFO

INFORMATION JURIDIQUE

Circulaire CNAV : mise à jour des paramètres financiers des prestations d'actions sociales pour l'exercice 2025



En complément de l'augmentation du montant de participation horaire de l'aide humaine à domicile à compter du 1^{er} janvier 2025 (mettre lien emailing du 13/12/2024), cette circulaire, qui annule et remplace celle du 12 décembre dernier sur le volet barème, met à jour les tranches du barème de ressources et de participation des bénéficiaires « OSCAR », afin de tenir compte de la revalorisation de 2,2 % des pensions et de l'ASPA intervenue au 1^{er} janvier 2025.

Ce barème actualisé s'applique à tous les dossiers OSCAR notifiés à compter de la date de publication de la circulaire, avec une date d'effet égale ou postérieure au 1^{er} février 2025.

[Télécharger la circulaire](#)

L'équipe Jurisap reste à votre disposition pour tout besoin de renseignement complémentaire.